



## Séance du Comité Syndical du 27/05/2016

L'an deux mille seize le vingt-sept mai à 14h00 les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM), créé par arrêté inter-préfectoral des 1er septembre 1989, 11 septembre 1989 et 2 octobre 1989, désignés par leurs assemblées délibérantes respectives, se sont réunis dans la salle des Espaces Antipolis, 300 Route des Crêtes à Valbonne sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Charles Ange GINESY, Président, et sous sa présidence.

### DELIBERATION 34/2016 IMMOBILISATIONS : DUREE D'AMORTISSEMENT SDDAN06

M. le Président poursuit :

Vu, l'article 5722-1 du CGCT, relatif aux textes applicables aux finances des syndicats mixtes ;  
Vu l'article R2321-1 du CGCT, modifié par le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, précisant notamment les durées d'amortissement des subventions d'équipement dans le cadre d'opération d'intérêt national,

Vu l'article R2321-2-27° du CGCT relatif aux dépenses obligatoires des communes, notamment en ce qui concerne les dotations aux amortissements des immobilisations,

Considérant que le budget du SICTIAM (budget annexe et principal) répond à la nomenclature budgétaire et comptable M14.

M. le Président précise au Comité Syndical qu'il est nécessaire d'établir une délibération concernant la durée d'amortissement des biens acquis par le SDDAN.

Par conséquent, il propose au Comité Syndical :

- de retenir la même durée d'amortissement des immobilisations corporelles proposées précédemment pour le SICTIAM dans un objectif d'harmonisation,
- d'approuver les nouvelles catégories de bien et leur durée d'amortissements associée, liés aux nouveaux besoins du SDDAN (fibre optique, autres immobilisations incorporelles et corporelles),
- de décider que tous les biens acquis sur le budget annexe (HT) ne sont comptabilisés en investissement qu'à partir d'un montant de 500€ HT.

| Catégorie de biens                         | durée d'amortissement |
|--|-----------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>       |                       |
| Logiciels (2051)                           | 5 ans                 |
| Autres immobilisations incorporelles (208) | 2 ans                 |
| <b>Immobilisations corporelles</b>         |                       |

Séance du Comité Syndical du 27 mai 2016

Nombre de Délégués Titulaires en exercice: 16  
Nombre de membres ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : 20/05/2016  
Date d'affichage : 16/06/2016

|   |                  |
|---|------------------|
| Bâtiments (article 21318)   | Non amortissable |
| Matériel de transport (article 2182)  | 4 ans            |
| Matériel de bureau et informatique (2183)   | 4 ans            |
| Mobilier (article 2184)   | 8 ans            |
| Agencement et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques (2135) | 10 ans           |
| Constructions sur sol d'autrui (214)  | 15 ans           |
| Installations, matériel et outillages techniques (215 sauf 2158 et 21533)                 | 15 ans           |
| Autres installations, matériels et outillages techniques (article 2158)                   | 4 ans            |
| Réseaux fibre (21533)   | 40 ans           |
| Matériel de bureau électrique et électronique (218)                                       | 4 ans            |
| Matériel informatique, réseaux et de télécommunication (218)                              | 4 ans            |
| Téléphones mobiles et tablettes (218)   | 4 ans            |
| Autres immobilisations corporelles (218)  | 4 ans            |

Il précise que les subventions reçues sont amorties au même rythme que les biens qu'elles financent.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Adopte** le rapport du Président,
- **Décide** de retenir la même durée d'amortissement des immobilisations corporelles proposées précédemment pour le SICTIAM dans un objectif d'harmonisation,
- **Approuve** les nouvelles catégories de bien et leur durée d'amortissements associée, liés aux nouveaux besoins du SDDAN (fibre optique, autres immobilisations corporelles)
- **Décide** que tous les biens acquis sur le budget annexe (HT) ne sont comptabilisés en investissement qu'à partir d'un montant de 500€ HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Charles Ange GINESY



Séance du Comité Syndical du 27 mai 2016

Nombre de Délégués Titulaires en exercice: 16  
Nombre de membres ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : 20/05/2016  
Date d'affichage : 16/06/2016

AR PREFECTURE

006-250601879-20160528-87\_2016-DE  
Reçu le 16/06/2016

**Etaient présents :**

M. GINESY Charles-Ange, Président, M. BAUDIN Bernard (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), Mme BENASSAYAG Marie-Rose (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), M. ZANIN Jean-Paul (CARF), M. PLANTADIS Jean-Claude (Commune de Mandelieu), M. RUSSO Jean-Claude (Commune de Mougins), Mme SAES Christine (Commune de Théoule sur Mer) M. BOMPAR JM (CAPG), M. CHIKLI Franck (Commune de Cannes).

**Etaient représentés :**

M. ROSSI Michel (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes) représenté par M. CHIKLI Franck (Commune de Cannes),  
M. VERAN Antoine (Métropole) représenté par M. GINESY Charles-Ange, Président.

**Etaient absents :**

M. SCIBETTA Charles, TUJAGUE Francis, M. VIAUD Jérôme (Conseil Départemental des Alpes-Maritimes), M. CIAIS Roger (CCAA), M. MASCARELLI Jean-Pierre (CASA), M. NICOLAS Jean (CCPP).

**M. RUSSO Jean-Claude, délégué de la commune de Mougins, a été nommé secrétaire de séance.**

**Assistaient en outre à la séance :**

M. KUHN - directeur général du SICTIAM

**Séance du Comité Syndical du 27 mai 2016**

Nombre de Délégués Titulaires en exercice: 16  
Nombre de membres ayant pris part au vote : 10

Date de la convocation : 20/05/2016  
Date d'affichage : 16/06/2016